

Conditions générales de vente

1. Sauf convention contraire et expresse acceptée par les deux parties, seules sont d'application les conditions générales du présent devis, bon de commande, bon de livraison ou facture.
2. Le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales.
3. Le Client reconnaît avoir reçu les explications et les descriptions relatifs aux services/produits fournis.
4. Les délais de livraison et d'exécution ne sont fournis qu'à titre indicatif.
Les délais d'exécution demandés par le Client doivent être raisonnables. Pour une commande urgente expressément demandée, nécessitant un ré-aménagement du planing des autres clients, une majoration de 15% du devis pourra être demandée.
5. Un retard dans l'exécution ou la livraison ne pourra en aucun cas donner lieu à une quelconque indemnité, des dommages et intérêts ou une annulation de la commande.
6. Aucune prestation ne sera entreprise sans qu'une confirmation de commande ou bon de commande ait été renvoyé daté et signé et qu'un acompte de 25 % ou 35 % ou 40 % ait été versé.
7. Le solde du prix doit être payé au plus tard au moment de la livraison ou de l'émission de la facture.
8. Sauf stipulation contraire écrite, les factures sont payables au comptant.
9. Toutes factures émises par le Vendeur sont réputées acceptées par le Client, à défaut d'avoir fait l'objet d'une réclamation écrite et motivée dans un délai de 7 jours à dater de leur envoi.
10. Les marchandises ou les prestations livrées par le Vendeur sont considérées comme conformes, à défaut d'avoir fait l'objet d'une réclamation de la part du Client auprès du Vendeur dans un délai de 7 jours à dater de la livraison. Passé ce délai, les réclamations ne pourront plus être prises en considération et la responsabilité du Vendeur sera totalement dérogée pour tout défaut apparent.
11. Toute facture non payée huit jours après son échéance portera, de plein droit et sans mise en demeure préalable, un intérêt de retard de 1 % par mois entamé.
12. En cas de non-paiement injustifié d'une facture à son échéance, une somme forfaitaire de 15 % du montant de la facture, avec un minimum de quarante euros, sera due au Vendeur à titre de dommages et intérêts, sans mise en demeure préalable.
13. Le défaut de paiement d'une facture à l'échéance rend immédiatement exigibles toutes les sommes dues, quelles que soient les facilités de paiement accordées préalablement.
14. Tout défaut dans les prestations et travaux n'autorise pas davantage le Client à suspendre le paiement des sommes dues au Vendeur.
15. En cas d'annulation d'une commande, l'acompte versé par le Client pourra être conservé par le Vendeur à titre d'indemnité forfaitaire.
16. Sauf vice caché, toute réclamation relative aux marchandises fournies doit, à peine de nullité, être communiqué au Vendeur dans les huit jours de leur réception.
17. La garantie du fabricant est d'application pour les mécanismes. La durée de garantie commence à la date de la livraison. La garantie du mécanisme ne compte pas pour l'usure, la corrosion, les dégâts dus à un usage et à un entretien fautif. La garantie ne compte pas pour les tissus.
18. Le Vendeur fera tout le nécessaire afin de fournir des services de qualités, mais ne pourra en aucun cas être tenu responsable des éventuels préjudices indirects, c'est-à-dire tous ceux qui ne résultent pas directement et exclusivement de la défaillance grave du service fourni par le Vendeur tels que préjudice commercial, atteinte à l'image, trouble commercial quelconque, perte de bénéfices ..etc
19. Toute suspension du service dû à une cause étrangère au Vendeur ne pourra impliquer une mise en cause de la responsabilité de celui-ci.
20. Sauf stipulation contraire expresse, le Vendeur conserve la propriété intellectuelle sur toutes ses créations et travaux. Le prix convenu ne comprend donc aucune cession quelconque de droits.
21. Sauf stipulation contraire, les prestations et travaux n'incluent ni la livraison des marchandises, ni le placement de celles-ci, ni la pose des tentures.
22. Le Client donne formellement le droit au Vendeur de reproduire par photo ses créations et réalisations, et de les diffuser.
23. Les présentes conditions générales sont régies par le droit belge et tout éventuel litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Nivelles. Le Vendeur pourra toutefois renoncer à la présente clause d'attribution de compétence et, s'il le préfère, citer devant la juridiction compétente en vertu du droit commun.